



Le Petit Chadignac – 17100 SAINTES
Tél : 05 46 74 43 30 – Fax : 05 46 74 61 79
Courriel : acpel@orange.fr

Réalisation pour l'ACPEL : David BOUVARD, Sandrina DEBOEVRE, Jean-Michel LHOTE, Samuel MENARD, Estelle RAMONDENC, Benoit VOELTZEL.

Référent de l'essai : Samuel MENARD.

2015 – POIREAU ESSAI D'EFFICACITÉ D'UN RÉPULSIF VIS-À-VIS DE LA MOUCHE MINEUSE EN AB

THÈME DE L'ESSAI

La mouche mineuse (*Napomyza gymnostoma*) est devenue un ennemi redoutable des cultures de poireaux. En région Poitou-Charentes, les premiers dégâts significatifs ont été notés en 2012. En 2013, les dégâts ont été importants chez les maraîchers bio avec jusqu'à 80 % de pertes sur certaines parcelles. Les larves de mouches mineuses créent des galeries dans les fûts. La présence des galeries et des pupes rendent les poireaux non commercialisables.

Actuellement, en culture de poireaux, aucun produit phytosanitaire utilisable en AB n'est homologué contre la mouche mineuse. L'utilisation des filets anti-insecte est coûteuse : prix d'achat élevé, temps nécessaire pour la pose et la dépose, nécessité d'enlever le filet pour le buttage. Ainsi, il serait intéressant de disposer de méthodes alternatives à l'utilisation du filet permettant de retarder autant que possible l'exposition de la culture au ravageur.



BUTS DE L'ESSAI

L'objectif de cet essai est d'évaluer l'intérêt de l'utilisation d'une huile essentielle comme répulsif pour limiter les pontes des mouches mineuses sur les poireaux.

La présence des mouches mineuses dans un environnement se déterminent par des piqûres de nutrition. Ces dernières sont peu perceptibles sur poireaux mais visible sur ciboulette, c'est pourquoi dans cet essai, le répulsif est testé sur ciboulette.

FACTEURS ET MODALITÉS ÉTUDIÉS

- 3 produits sont utilisés au sein de la stratégie de traitement :

Nom commercial	Dose	Usages homologués en culture de poireau
Huile essentielle de santoline	0,1 l/ha	Préparations <u>non homologuées</u> pour cet usage
Huile de colza (pour l'homogénéisation de l'huile essentielle)	0,1 l/ha	
Savon noir (pour la diffusion dans l'eau de l'huile essentielle)	3 %	

- 2 modalités, dont un témoin non traité et non protégé, sont testées :

Nom des modalités		25 septembre TA	1 ^{er} octobre TB	8 octobre TC
1	Témoin	/	/	/
2	Santoline	Santoline + huile de colza + savon noir	Santoline + huile de colza + savon noir	Santoline + huile de colza + savon noir

T=traitement.

MATÉRIEL ET MÉTHODES

- Essai mis en place sur une parcelle AB, d'AQUAMARA à Luchat (17).
- 4 pots de ciboulette par répétition (5), disposés en bordure de parcelle de poireaux (2 plants par pots).
- Observations et mesures :

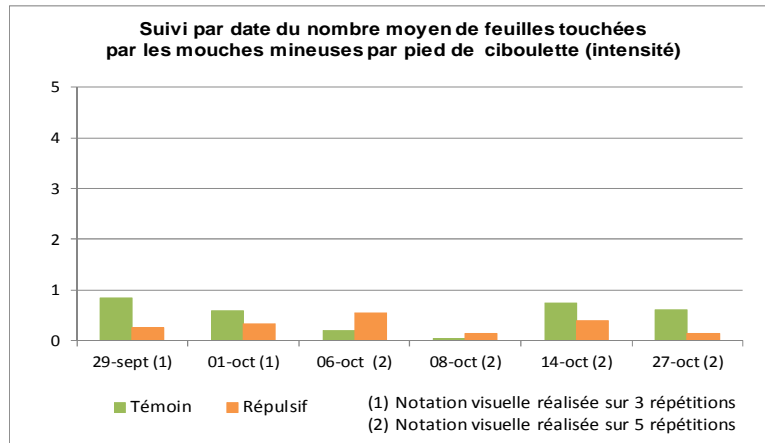
Variable observée	Organe observé	Dates d'observation	Taille de l'échantillon	Méthode d'observation
Fréquence des attaques de mouches mineuses	Plante entière de ciboulette	29 septembre, 1 ^{er} , 6, 8, 14, 27 octobre	4 pots de ciboulette	Comptage du nombre de plants atteints
Intensité des attaques de mouches mineuses	Plante entière de ciboulette	29 septembre, 1 ^{er} , 6, 8, 14, 27 octobre	4 pots de ciboulette	Comptage du nombre de feuilles atteintes

Ces informations ont été recueillies dans les conditions propres à chaque essai et ne constituent pas une préconisation ou une vulgarisation directe. Il appartient, entre autres, à chacun de réaliser les vérifications nécessaires au niveau des homologations et conditions d'application pour les produits phytosanitaires. A noter également que le comportement des variétés peut être différent en fonction des conditions de culture (année, créneau, parcelle, conduite...). Ce compte rendu relate ce qui a été enregistré dans l'essai concerné. Nous déclinons toute responsabilité quant à une mauvaise interprétation de ces fiches.

- Traitement statistique des données : ANOVA suivies du test de Newman et Keuls ou du test non paramétrique de Friedman en cas de non-respect des hypothèses de variance. Les résultats sont analysés statistiquement avec StatBox.

RÉSULTATS

ACTION DU RÉPULSIF CONTRE LA MOUCHE MINEUSE



Il semble que les ciboulettes non plantées (pot sur le sol) n'étaient pas assez attractives pour attirer les mouches mineuses. Ainsi, peu de piqûres de nutrition ont été observées sur cet essai (contrairement à d'autres essais dans la même parcelle avec des ciboulettes en pleine terre).

On ne note pas de différence significative d'un effet répulsif sur les adultes de mouches mineuses, pour les six notations sur ciboulettes, entre le témoin et l'application d'huile essentielle de SANTOLINE.

CONCLUSIONS

Dans les conditions de l'essai (faible nombre observé de piqûres de nutrition sur ciboulette), on peut résumer :

- L'huile essentielle de SANTOLINE n'a pas eu d'effet répulsif sur les adultes de mouches mineuses.

Diffusion réalisée avec le soutien du FEADER
(Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

